

## DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION EN STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Crèche Les Girafes

Crèche Les Lutins

Crèche Les Pitchouns

Halte garderie Maison de l'enfance

### COORDONNÉES PERSONNELLES

*Accompagnées de pièces justificatives de moins de 3 mois :*

- justificatif de domicile pour les habitants de Dax et Communauté d'Agglomération du Grand Dax (CAGD)
- justificatif d'imposition à Dax pour les habitants CAGD ou hors CAGD contribuables dacquois
- attestation employeur à Dax pour les habitants CAGD ou hors CAGD travaillant à Dax

### CONDITIONS D'ACCUEIL SOUHAITÉES

*A renseigner avec le plus de précision possible (sauf pour la halte garderie) :*

- la date d'entrée souhaitée
- les jours de présence par semaine souhaités
- le nombre d'heures de présence par jour (créneaux sur des heures ou heures et demi)

Prendre contact avec le Guichet Unique en cas de difficulté à anticiper ces renseignements

Pour la halte garderie de la Maison de l'Enfance, les réservations des créneaux horaires se feront ultérieurement.

### ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

- Les demandes sont étudiées en **commission d'attribution des places**, organisée **3 à 4 fois par an** (fréquence pouvant augmenter autant que de besoin).

- La commission examine chaque dossier en fonction :
  - des souhaits des familles exprimés dans la pré inscription
  - du respect des rythmes et besoins de l'enfant
  - et des places disponibles dans les établissements

## ORDRE DE PASSAGE DES DEMANDES

1. contribuables dacquois
2. résidents CAGD travaillant à Dax
3. résidents CAGD ne travaillant pas à Dax
4. résidents hors CAGD travaillant à Dax
5. résidents hors CAGD ne travaillant pas à Dax

La date de la demande d'inscription peut constituer un élément d'arbitrage si nécessaire.

Certaines demandes peuvent être traitées de manière prioritaire :

- enfant en situation de handicap ou souffrant d'une maladie chronique
- parent mineur
- parent orienté par un organisme social (PMI, ASE, CCAS, centre social...)
- situation d'urgence (décès d'un proche, grande précarité, absence de logement stable etc).
- rapprochement de fratrie

## MODIFICATION DES DEMANDES :

- Les modifications ne peuvent pas être faites en ligne : elles doivent être transmises par mail au **Pôle Petite Enfance** au moins **1 mois avant la commission** concernée.
- Après accord de la commission, tout changement de conditions d'accueil (date d'entrée, jours de présence, créneaux horaires réservés), peut entraîner la remise en cause de l'admission et la place peut être proposée à une autre famille. **La nouvelle demande sera réexaminée lors de la commission suivante.**

## RÉPONSE AUX FAMILLES :

- Une réponse est adressée **par courrier uniquement**, dans un délai de **2 semaines après la commission.**